



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-65

MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024 À 17H30
À L'HÔTEL DE VILLE DE ROSEMÈRE

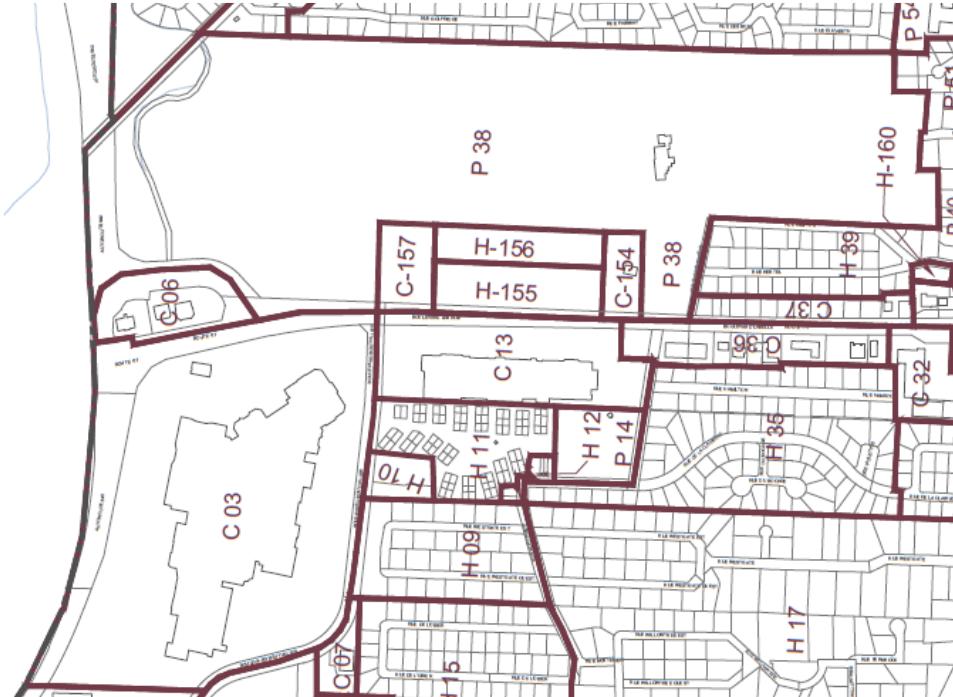
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 801-65 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE C-13**

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 novembre 2024, le premier projet du règlement suivant :

**801-65 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN
D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE C-13**

QUE ce projet de règlement a pour but de permettre les usages « Parc d'exposition (intérieur) (7313) » et « Parc d'amusement (intérieur) (7314) » dans la zone C-13.





QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 11 décembre 2024 à 17h30**,
à l'hôtel de ville de Rosemère, 100 rue Charbonneau. Au cours de cette séance, le maire ou un
membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement;

QUE ledit projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire qui
s'applique à la zone C-13, dont la description ou l'illustration peut être consultée au greffe de la
municipalité;

QUE ce projet de règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée
peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 2 DÉCEMBRE 2024

Le greffier,

ABD

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins